

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 69 - 2022

Séance du : 26 juillet 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux le 26 juillet 2022 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à LEBARON Joëlle
GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier
LIOThIER Céline donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents Excusés : BLAZEVIC Harry, DUFOUR Hervé,
GAUDIN-LEVERT Natacha

Date de convocation : 15/07/2022

Date d'affichage : 18/07/2022

STORNI Cécile a été nommé secrétaire de séance

OBJET : SIGNATURE DOCUMENTS D'URBANISME

Selon l'article L422.7 du Code de l'Urbanisme si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de demande d'urbanisme, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Mme BEAUMEL Marie Louise, maman de Monsieur le Maire, demande de permis de construire n° DP 04311922P0011 à la date du 26 juin 2022, afin de mener à bien ce dossier, il est nécessaire de désigner la personne qui devra donner son accord sur ce permis ainsi que de procéder aux signatures requises.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE Bernard BOYER, conseiller municipal, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Publication du 01/08/2022

